Le coin des associations de Pouilley-Français et des dernières infos !

DECES :

Le 05/10/2022 : Hervé MARCONNET né à Besançon le 20/05/1953. Il résidait 20 Rue de la Pommeraie.
Toutes nos condoléances !

NAISSANCES :

Le 30/08/2022 : SOUKAÏNA d'Ophélie CLEMENT et de Majdi FHIJMA demeurant 1 Rue de la Joliotte.

Le 17/10/2022 : SOËN de Laura PAGNY et Florian POTHIAT demeurant 13 Rue de la Fontaine.
Toutes nos félicitations !

→ « Graines, qui êtes-vous, d'où venez - vous, que faites-vous ? »

L'exposition est ouverte au public aux horaires de la bibliothèque. Vous pourrez découvrir des ouvrages sur comment récolter des graines, que faire avec des graines, des marque-pages, des recettes, des activités … sur le thème et bien entendu la création d'**une grainothèque !** Vous pouvez apporter des graines et nous vous offrirons en échange d'autres graines à choisir parmi les nôtres …
Clôture de l'exposition le vendredi 18 novembre 2022 à 19h00, autour de graines cuisinées à découvrir et à déguster accompagnées de boissons !
C'est le moment de récolter vos futures semences alors bonne récolte à tous !
Rappel des horaires d'ouverture au public :
Le mercredi de 13h30 à 15h00 et le vendredi de 16h00 à 18h30 (1 fois par mois 19h00 voir le calendrier en cours). A très bientôt, l'équipe de la bibliothèque.

→ L'APel vous propose la vente de son livre de recettes. Les recettes sont créées par les enfants des 3 villages. N'hésitez pas à l'acheter pour vous faire plaisir et en faire bénéficier vos proches et vos familles.
Prix d'achat : 10 €. Vous pouvez vous connecter sur le site : asso.initiatives.fr en utilisant le code : SNAFDV.

L'APel vous propose également la vente de sapins de Noël, uniquement sur réservation. En vente des épicéas et des Nordmann de différentes tailles. Les sapins seront livrés le 3 décembre 2022 à votre domicile. Un bon de commande sera à votre disposition sur notre page Facebook APel des 3 villages, un bon de commande sera distribué dans votre boîte aux lettres avec la lettre de la commune ou donné aux enfants des 3 écoles.

L'APel organise son traditionnel marché de Noël le samedi 17 décembre 2022 de 15h à 22h : buvette, restauration rapide, balades à poney, marche aux flambeaux, stands artisanaux et Téléthon. Venez nombreux !

Samedi 15 octobre concert avec l'harmonie de st Vit

•Lettre d'informations réalisée et éditée 6 fois par an par la commission de communication : Chantal Jeanvoine, Myriam Fumey, Marie-Claude Peurière, Josette Nicolin, Brigitte Rolland, Stéphane Ramelet et Claude Danloue - Directeur de la publication : Yves Maurice -Impression secrétariat de mairie – Maquette photos : commission de la communication – Novembre/Décembre 2022 –Tirage 375 ex

FIER DE MA COMMUNE

Lettre d'informations de la commune de Pouilley-Français
10, place de la mairie - 25410 Pouilley-Français
Tél : 03 81 87 56 63
Mail : mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr
http://www.commune-de-pouilley-francais.fr
Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis et mercredi de 10h à 12h et les vendredis de 14h à 16h30.

11 Novembre 2022 à 11h30 à Pouilley-Français !

N°42/ Novembre/Décembre2022

Le 11 novembre 2022, la cérémonie d'hommage aux combattants de la grande guerre et aux soldats tombés cette année au champ d'honneur, se déroulera au monument aux morts à 11 h 30. Cette année encore, nous aurons le plaisir d'écouter « le 11ème jour » chanson de Christian Pagnot puis quelques vers du poème de Paul Eluard « LIBERTE » lus par les élèves de la classe de CM2. Écrit en 1942, ce poème prend une résonnance toute particulière cette année comme en témoignent les drapeaux ukrainiens sur les frontons des mairies. La cérémonie sera marquée par un évènement rarissime : la remise à la commune du drapeau d'une association patriotique qui cesse son activité compte-tenue de l'âge de ses adhérents.
A l'issue, nous profiterons du bonheur de partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié servi à la Maison Pour Tous.

Chers habitants de Pouilley-Français, rendez-vous à la Maison pour tous le samedi 7 janvier 2023 à 17h 00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux !

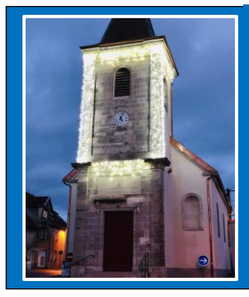

SOLIDARITE ! : Dans un contexte où les coûts de l'énergie augmentent et où l'on demande aux Français de se serrer la ceinture et de faire attention à leur consommation d'énergie, la question des décorations de Noël, très énergivore, se pose comme partout en France. A Pouilley-Français le Conseil municipal a décidé d'éclairer uniquement l'église, lieu emblématique des célébrations de Noël. Personne ne comprendrait aujourd'hui, avec le risque de délestage pour les ménages, d'installer cette année des illuminations sur toute la commune… *Yves Maurice, maire*

→ Points clés sur le COVID :

Fin octobre 2022, la circulation du SARS-CoV-2 progressait fortement sur l'ensemble du territoire métropolitain, en particulier chez les plus âgés.
L'augmentation se poursuivait également au niveau des indicateurs hospitaliers.
→Poursuite de l'augmentation du taux d'incidence excepté chez les moins de 20 ans,
→Forte hausse du taux d'incidence chez les plus âgés,
→Admissions hospitalières et décès en augmentation…

Des nouvelles de notre commune et de ses environs :

→ La fibre arrive à Pouilley-Français :

Cela fait plusieurs mois que le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit prépare le déploiement de la fibre optique à Pouilley-Français dans le cadre du grand projet départemental engagé au nom du Conseil Départemental et de Grand Besançon Métropole. Comme dans tout chantier de cette ampleur, il y a des bonnes et des mauvaises surprises ; en l'occurrence, faute de place, il a fallu reprendre tout le génie civil depuis Saint-Vit. Soit 6 kilomètres de tranchées creusées en 3 mois avec toute la gamme des techniques et des engins utilisables : trancheuse, pelleteuse, forage dirigé sous les voies.
En parallèle, les études de détail sont terminées et les travaux de desserte ont commencé mi-octobre pour amener les câbles optiques jusque dans chacune de nos rues. Ils vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'hiver 2023. **L'objectif sera d'ouvrir le service très haut débit par la fibre optique en avril prochain.**
Juste avant, une réunion publique sera organisée à Pouilley-Français pour expliquer la toute dernière étape : choisir son fournisseur d'accès fibre et surtout préparer son raccordement final. En effet, ce raccordement entre le dernier boitier dans la rue et la prise optique dans votre maison est réalisé par un intervenant du fournisseur d'accès choisi et il y a certaines précautions à prendre pour être prêt dès le 1er rendez-vous. »

2 choses à considérer sur le déploiement de la fibre sur la commune :
•Le lien qui apporte la fibre au local technique posé à l'arrière de l'école (le 23.08.2022) – le lien de transport
•Le déploiement de la commune – la desserte

POUR LE LIEN DE TRANSPORT :
•Ce lien de 5,5 km entre SAINT-VIT (rue de l'Industrie) et la commune est en cours de finalisation au niveau du génie-civil.

POUR LA DESSERTE :
•Comme vous avez pu le constater le génie-civil lié à la desserte a démarré, fin prévisionnelle au 04.11.2022.
•Le déploiement concerne :
-Le Centre Bourg
-Le secteur Belle Epoque – Candart

→ INFORMATION

La Direction Gestion des Déchets mène une campagne d'installation de puces d'identification sur les bacs jaunes non encore équipés sur toutes les communes de Grand Besançon Métropole.
Début de l'opération dans votre commune : POUILLEY-FRANÇAIS le vendredi 18 novembre 2022.
Veillez à sortir votre bac jaune (qu'il soit plein ou vide) le vendredi 18 novembre, et les vendredis 2 et 16 décembre, jours de collecte, et à le laisser accessible jusqu'à 15h.
Cette opération n'entraînera aucun frais supplémentaire et ne changera pas le système de facturation basé uniquement sur la levée et le poids du bac gris.

→ Rendez-vous à la Maison pour tous le samedi 7 janvier 2023 à 17h 00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux !

Le cimetière change de look !

Après l'extension du cimetière exécutée conjointement avec le Grand Besançon Métropole l'année dernière (2021), extension qui accueillera prochainement le site cinéraire, nous poursuivons cette année avec la deuxième tranche.
Un chantier qui a nécessité plus de sept semaines de travaux pour restaurer dans les règles de l'art les murs d'enceinte, créer une allée PMR (Personne à Mobilité Réduite) en béton drainant prolongeant celle réalisée l'an dernier, traiter les espaces inter-tombes les rendant ainsi plus accessibles et plus faciles à entretenir, aménager un parking en accès PMR desservant directement l'intérieur du cimetière sans oublier quelques menues interventions qui nuisaient à l'esthétique de l'ensemble.
La troisième phase (2023) consistera en l'aménagement du site cinéraire qui nécessitera, pour se mettre en conformité avec la loi*, un déplacement des urnes situées actuellement dans l'ancienne chapelle aménagée en columbarium. Contact sera pris en amont avec les familles afin de rendre cette opération la plus facile possible.

Règlement du cimetière et du site cinéraire (extrait du règlement) voté en Conseil municipal du vendredi 24 juin 2022, disponible sur le site de la commune et en mairie :
La compétence en matière funéraire est exercée par les communes, les maires disposant de pouvoirs de police importants en la matière. Le droit funéraire a été profondément modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire (Journal officiel de la République française le 20 décembre) et les dispositions applicables aux cimetières et aux opérations funéraires. La plupart de ces dispositions ont été codifiées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT).
Le législateur a ainsi initié une importante réforme du droit funéraire, afin de le simplifier et l'adapter aux évolutions que connaît la pratique funéraire, comme le recours plus fréquent à la crémation.

Parce qu'on n'a pas toujours 20 ans

Marcher et conduire sont pour vous des activités quotidiennes, qui ont toujours fait partie de vos habitudes et de votre mode de vie.

Cependant, malgré votre expérience, l'âge vous rend plus vulnérable aux accidents de la route.

En effet, avec le temps, les aptitudes nécessaires aux déplacements et à la conduite s'altèrent : vue, audition, réflexes...
Pour maintenir l'autonomie de chacun à se déplacer en toute sécurité, une vigilance accrue s'impose.

La solution simple :

consultez votre médecin pour vérifier votre état de santé et recueillir ses conseils pour adapter votre mobilité.

Le code de la route évolue, les routes changent...

Autant de facteurs extérieurs qui entrent aussi en jeu.

La solution simple :

inscrivez-vous à un stage de remise à niveau. Organisés par certaines associations ou certains assureurs, ils vous permettront de mettre à jour toutes vos connaissances. Vous pouvez aussi consulter une édition récente du code de la route.

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ*

les + de **65 ans** c'est :		les + de **75 ans** c'est :
19 % DE LA POPULATION TOTALE		**10 %** DE LA POPULATION TOTALE
25 % DES PERSONNES **TUÉES** DANS UN ACCIDENT DE LA ROUTE		**16 %** DES PERSONNES **TUÉES** DANS UN ACCIDENT DE LA ROUTE
52 % DE LA MORTALITÉ PIÉTONNE		**40 %** DE LA MORTALITÉ PIÉTONNE

LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT SONT PLUS GRAVES ET PLUS SOUVENT MORTELLES POUR UN SENIOR

La fragilité s'accroît proportionnellement avec l'âge : à blessure égale, une personne jeune survit, une personne plus âgée décède.

** Source : ONISR, bilan 2016*

En savoir plus ?
www.securite-routiere.gouv.fr

Sécurité routière — @routeplussure

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

DSR - FEVRIER 2018 - DEP2018001 - LES INFORMATIONS FIGURANT DANS CE DOCUMENT SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF.

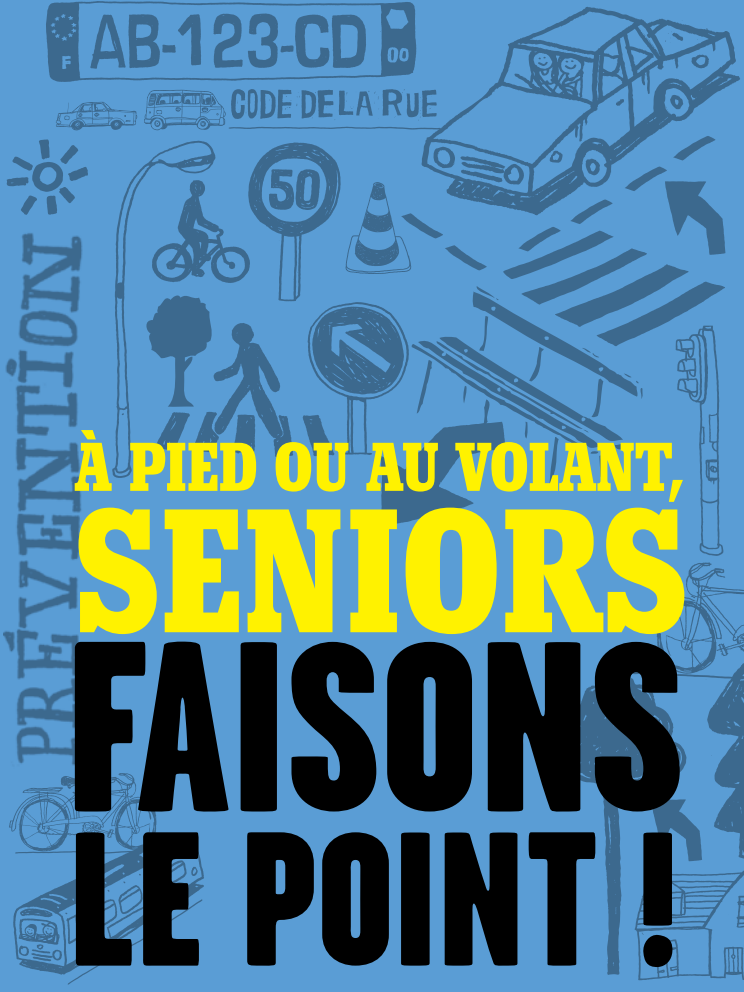

À PIED OU AU VOLANT, SENIORS FAISONS LE POINT !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

À PIED

La marche à pied n'est pas sans danger : un piéton sur deux qui décède dans un accident de la route a plus de 65 ans, et plus d'un tiers a plus de 75 ans.

Quels risques ?

- Les accidents mortels engageant des piétons de plus de 65 ans ont majoritairement lieu en début ou en fin de traversée de la chaussée. Ils sont parfois dus à une mauvaise évaluation des distances.
- En 2016, 221 piétons de 75 ans et plus sont décédés, soit 40 % de la mortalité piétonne.
- Pendant la journée, il existe des « heures » à risque : on enregistre ainsi plus d'accidents graves en hiver et en fin de journée, lorsque la luminosité baisse. Les piétons sont moins visibles des autres usagers de la route et donc plus exposés aux risques d'accident.

Ayez les bons réflexes

- Empruntez toujours les passages piétons et ne traversez qu'après vous être assuré que la visibilité, la distance et la vitesse des véhicules vous permettent de le faire sans risque.
- En descendant d'un bus, attendez qu'il soit reparti et que la vue soit dégagée pour traverser. Ne traversez jamais ni devant ni derrière un bus : il ne peut pas vous voir.
- N'oubliez pas que les vélos sont de plus en plus nombreux dans les villes et qu'ils sont silencieux. C'est aussi le cas des véhicules électriques (tramways, voitures...)

EN VOITURE

En voiture, protégez-vous et protégez les autres. En 2016 près de 450 personnes âgées de plus de 65 ans sont décédées en tant que conducteur ou passager d'un véhicule.

Quels risques ?

- Les accidents mortels de la route chez les personnes de plus de 65 ans ont lieu le plus souvent le jour sur des trajets de proximité.
- En cas d'accident, la proportion de blessures graves et de décès est plus forte chez les personnes de plus de 65 ans. Cela tient au fait que le corps est plus fragile. Ainsi, on compte 22 personnes tuées pour 100 blessés hospitalisés contre 11 pour les personnes de moins de 65 ans.
- Certains problèmes de santé peuvent influer sur la vue, les réflexes, la mobilité, et altérer la conduite. N'hésitez pas à en parler à votre médecin, à votre pharmacien, ou à votre entourage.

Ayez les bons réflexes

- Rappelez-vous que certains médicaments ont des effets sur la vigilance, la coordination des mouvements, la vision... Lisez les indications qui figurent sur les boîtes de médicaments.

Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un profesionnel de santé

Attention danger
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

- Si vous sentez vos capacités amoindries, évitez de conduire dans des conditions stressantes : embouteillages, intempéries, conduite de nuit...
- Des équipements automobiles peuvent faciliter la conduite : boîte de vitesses automatique, direction assistée, réglage électrique des rétroviseurs... permettent de se concentrer pleinement sur la route.

À SAVOIR

SIGNALISATIONS

Ce signal autorise les cyclistes à tourner à droite même si le feu est rouge. **Regardez bien à droite et à gauche !**

Ce panneau indique que les cyclistes peuvent rouler dans les deux sens dans une rue à sens unique, dès lors **la prudence s'impose.**

Vous êtes sur un espace ouvert à tous : deux-roues motorisés, vélos, voitures, etc.
Si vous êtes piéton, **vous avez la priorité sur tous, à l'exception des tramways.**

Soyez prudent au démarrage d'un stop, cas fréquent d'accident mortel pour un conducteur âgé, souvent en raison d'une mauvaise appréciation de la vitesse du véhicule circulant sur la voie prioritaire ou d'une vitesse d'exécution parfois moins rapide. Restez aussi très vigilant à la signalisation afin d'éviter les prises de route ou autoroute à contresens.

En France, chaque semaine, 11 jeunes âgés de 18 à 24 ans meurent sur la route. Près de 5 000 jeunes ont été hospitalisés en 2016 suite à un accident de la route.

Sur la route, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers et celle des autres usagers de la route.

Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter des drames.

COMMENT ACQUÉRIR VOS 12 POINTS ?

Tout nouveau permis obtenu est un permis probatoire, doté d'un capital de 6 points. La période probatoire dure 3 ans durant lesquels votre permis est crédité de 2 points chaque année (si aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

Pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite, la période probatoire est réduite à 2 ans, le permis est alors crédité de 3 points chaque année.

Soyez vigilants !
Si vous commettez une infraction entraînant un retrait de 6 points (par exemple en cas de conduite avec une alcoolémie supérieure ou égale à 0,2 g/l de sang ou en cas de contrôle positif aux stupéfiants), votre permis probatoire peut vous être retiré en une seule fois.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

Sécurité routière

@routeplussure

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Immeuble Garance - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

DSR - AVRIL 2018 - DEP201810 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif - Sources : Bilan 2016 ONISR - BVA, avril 2017- IFFSTAR - MAIF 2017

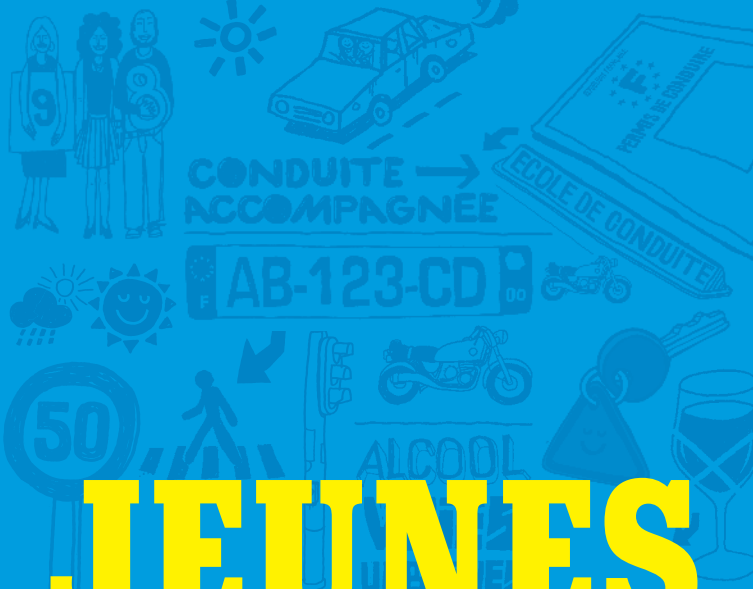

JEUNES CONDUCTEURS

PRENDRE LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

Les jeunes qui ont entre 18 et 24 ans représentent 8 % de la population et 17 % des personnes décédées sur la route. Alcool, vitesse, stupéfiants, téléphone au volant et fatigue sont les principales causes d'accident de la route chez les jeunes.

ALCOOL

En 2016, les 18-24 ans représentaient 24 % des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident mortel.

Il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg/l d'air expiré). Pour les permis probatoires, la limite d'alcool autorisée en conduisant est de 0,2 g/l g d'alcool par litre de sang (ou 0,10 mg/l d'air expiré).

Même à faible dose, l'alcool agit directement sur le cerveau : le champ de vision rétrécit, les réflexes diminuent, la coordination des mouvements est perturbée…

Si vous avez bu, ne prenez pas le volant ou passez-le à quelqu'un de sobre. Refusez de monter dans le véhicule d'un conducteur qui a bu. **Avant vos soirées**, choisissez un « Sam », le conducteur désigné qui ne boit pas et qui raccompagnera tout le monde.

1 jeune sur 5 reconnaît avoir déjà pris le volant au-dessus du seuil d'alcoolémie ou après avoir fumé du cannabis.

ALCOOL + STUPÉFIANTS + CONDUITE = 29 FOIS PLUS DE RISQUES D'ACCIDENT MORTEL

STUPÉFIANTS

En 2016, 22 % des personnes décédées sur les routes l'ont été dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiants.

Conduire sous l'effet du cannabis entraîne des risques majeurs : moindre capacité à contrôler la trajectoire, temps de réaction allongé, déficit des mécanismes d'attention et de vigilance, fausse sensation de sécurité.

La conduite sous l'emprise de stupéfiants double le risque d'être responsable d'un accident mortel.

VITESSE

Règle n°1 sur la route : en toutes circonstances, respecter les limitations de vitesse !

Rappelez-vous qu'un choc à « seulement » 50 km/h équivaut à une chute de 3 étages. Ou encore qu'à cette vitesse, la distance d'arrêt est de 28 mètres.

En roulant vite :

- vous réduisez votre champ de vision ;
- vous risquez de perdre le contrôle de votre véhicule ;
- vous vous exposez à davantage de fatigue et à la perte de vigilance.

Une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est présente dans 32 % des accidents mortels.

Pendant les 3 premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à 2 ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.

39 % des jeunes reconnaissent qu'il leur arrive de dépasser les limitations de vitesse contre 27 % pour l'ensemble de la population.

VITESSE = FATIGUE

La vitesse oblige le cerveau à traiter un plus grand nombre d'informations en un minimum de temps, la vision doit alors s'adapter en permanence, et cet effort fatigue le conducteur.

FATIGUE

La fatigue et la somnolence sont des dangers bien réels sur la route et pourtant sous-estimés.

Signes annonciateurs : picotement des yeux, raidissement de la nuque, douleurs de dos et regard qui se fixe, difficulté à rester éveillé avec risques d'endormissement… autant d'alertes qui doivent vous convaincre de vous arrêter et de vous reposer.

Si vous n'êtes pas seul(e) dans votre véhicule, et si votre passager a le permis de conduire, passez-lui le volant !

La mortalité routière des 18-24 ans survient pour 56 % la nuit contre 36 % pour les plus de 24 ans.

TÉLÉPHONE

Le risque d'accident est multiplié par 3 lors d'une conversation téléphonique et par 23 lors de l'écriture d'un sms au volant.

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention.

L'application «Mode Conduite», disponible gratuitement sur Android, permet de répondre automatiquement aux personnes qui tentent de vous joindre lorsque vous conduisez.

Assurez-vous toujours, lorsque vous appelez un proche, qu'il n'est pas en train de conduire.
Et si c'est le cas, raccrochez !

38 % des 18-25 ans reconnaissent envoyer des SMS en conduisant.

…CHOISIR SAM

samoo

CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

Une soirée, ça se prépare ! Pour rentrer chez vous sain et sauf, désignez Sam parmi vos amis avant de sortir (volontariat, tirage au sort, jeux,…).

Sam, c'est le conducteur qui ne boit pas.

Une fois choisi, Sam s'engage à rester sobre afin de pouvoir vous ramener en toute sécurité, à la fin de la soirée.

Pour en savoir plus sur Sam :

Sam Le Conducteur Désigné
Samleconducteur #MerciSam
samconducteurdesigne

Extrait du dernier compte rendu de Conseil municipal

Conseil municipal du vendredi 16 septembre 2022 à 20h30.

12 Présents *:* Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Cyril MARQUISET, Eric MOREL, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

2 Absents excusés avec procurations : Claude DANLOUE donne procuration à Yves MAURICE, Florian POTHIAT donne procuration à Chantal JEANVOINE.

1 Démission : Julian BRELOT

14 votants

Secrétaire de séance *:* Mélanie GAY

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 24 Juin 2022. Le Conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

❶ Délibérations :

●Tarifs communaux 2023 : voir affichage sur le site et en mairie.

●Convention pour l'Aménagement de la zone AU « A la Noue » avec GBM :

La convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de prise en charge financière par Crédit Mutuel Aménagement Foncier de l'opération et de la commune de Pouilley-Français d'une partie des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier dans le périmètre.
Le coût maximum global prévisionnel du programme des équipements publics s'élève à 190 000.33 € HT.
La participation de Crédit Mutuel Aménagement Foncier s'élève à 143 640€ HT.
La participation de la commune au titre du fonds de concours voirie s'élève à 4 370.16€ HT.
La participation de Grand Besançon Métropole s'élève à 9 690.50 € HT.
Les membres du Conseil municipal de Pouilley-Français, sont invités, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 3 octobre 2022, à se prononcer sur :

-le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
-le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de Crédit Mutuel Aménagement Foncier, de la commune de Pouilley-Français aux équipements,
-l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
-la signature de la présente convention avec le représentant de Crédit Mutuel Aménagement Foncier et de la commune de Pouilley-Français,
-la signature de tous les actes à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

→Si vous souhaitez lire des comptes rendus de conseils municipaux dans leur intégralité, vous pouvez aller soit sur le site www.commune-de-pouilley-francais.fr, soit les consulter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

●Motion de soutien à la formation secrétaire de mairie :

-le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
-il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
-les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion).
Après en avoir délibéré le Conseil municipal affirme son soutien à la formation des secrétaires de mairie du « GASM ».
Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

●Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs :

-L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
-Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
-Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1 er semestre 2022.
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84¬53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

●Décision modificative N°1 :

La commune de Pouilley-Français a investi dans un panneau numérique (11 142€ TTC) et nous n'avons pas prévu de dépenses en investissement, donc Mr le Maire de Pouilley-Français, Mr Yves MAURICE, est autorisé à faire des virements.
Le Conseil municipal se prononce par 14 pour, 0 voix contre, abstention.

●Décision modificative N°2 :

Les écritures de dissolution du syndicat de la perception de St Vit ont été comptabilisées. La somme de 5 231,53 euros a été versée sur le compte 515 de notre commune.
Le Conseil municipal se prononce par 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention.

●Subvention Association Foire aux Saveurs d'Automne :

Après en avoir délibéré, la commune peut verser une subvention à l'association (suite à un remboursement), le montant est de 1500,00 € et sera mandatée c/65748, l'association doit fournir un RIB à la commune.
Le Conseil municipal se prononce par 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention.

●Projet éolien :

1.S'agissant du projet éolien « Doubs Ouest Energies 1 », la société Opale n'a pas repris contact auprès de la commune de Pouilley-Français depuis plus de 3 ans et auprès du nouveau Conseil municipal, alors que l'étude a démarré voilà près de 8 ans.
2.Lors de la dernière réunion en Préfecture le 18 03 2019 la société Opale a proposé une nouvelle implantation avec 3 éoliennes sur Pouilley-Français et une sur Corcondray.
3.Compte tenu de la compensation obligatoire et proposée par Vélocita de 1,5 Ha pour les 3 éoliennes, soit par l'achat de forêt, soit par l'achat de terrain à replanter par Vélocita, nous n'avons aucune proposition.
4.S'agissant du dédommagement pour la commune de Pouilley-Français : nuisance contre les bruits, plantations nouvelles, rénovation de bâtiments communaux, dédommagement associations et riverains…
5.Enfin à mi-parcours du mandat 2020/2026, alors que ce Conseil municipal n'a jamais eu d'information et de présentation concrète par la société Opale, nous souhaitons que Monsieur le préfet repousse la décision finale.
Le Conseil municipal se prononce, en fonction des 5 points évoqués ci-dessus par un avis favorable au report et refuse de prendre la décision pour l'implantation des éoliennes sur Pouilley-Français sous son mandat (2020/2026) et demande le report de la décision à Monsieur le Préfet par le futur Conseil municipal de 2026/2032. Cela permettra à Vélocita d'avoir un plus de temps pour affiner le projet dans son ensemble. Le Conseil municipal ne s'engagera pas sur le projet éolien pour le territoire de Pouilley-Français sous son mandat.
Un courrier d'explication sera adressé à Monsieur le Préfet du Doubs lors d'un rendez-vous.
Le Conseil municipal se prononce par 13 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

❷ Points d'information et de décision :

-Rentrée des classes avec un nouvel instituteur, Maké Legain remplace Julian Brelot comme titulaire au SIVOS,
-Travaux cœur du village : début 2023,
-Cimetière : travaux 2ème tranche en cours,
-Lotissement : permis d'aménager début octobre 2022 par GBM,
-Ecole : projet en cours, rendez-vous avec Mme l'inspectrice,
-Invitation de fin d'année : les paniers seront à récupérer à la Maison pour tous le samedi 10 décembre 2021 entre 10h00 et 11h30,
-Démission de Julian Brelot,
-Lettres 41 à distribuer,
-Concert à l'église le 15 octobre,
-Eclairage pour Noël : en raison des problèmes d'approvisionnement d'électricité la municipalité se montre solidaire et décide de conserver uniquement l'église éclairée en cette période de fêtes de fin d'année aux mêmes horaires que l'éclairage public.

Fin de séance : 22 heures

VENTE DE SAPINS DE NOËL

Association des Parents d'Elèves des 3 villages
Pouilley-Français, Mazerolles-le-Salin, Villers-Buzon

Nous vous proposons une vente de sapins de Noël *uniquement sur réservation*. Les bénéfices participeront au financement des divers projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante.

Nous vous invitons à nous retourner votre *bon de commande complété* ainsi que le *règlement* (chèque à l'ordre de l'APel) pour **le jeudi 24 novembre 2022 dans la boîte aux lettres de l'APel, place de la mairie, Pouilley-Français (à côté de la Maison pour Tous) ou dans l'école de votre village**.

Prix de vente: **25€** pour un Épicéa (1,50 m à 2,00 m)
32€ pour un Épicéa (2,00 m à 2,50 m)
35 € pour un Nordmann (1,50 m à 2,00 m)
49€ pour un Nordmann (2,00 m à 2,50 m)

Les sapins seront livrés à votre domicile le ***samedi 3 décembre 2022 (l'horaire de livraison sera communiqué par sms).***

L'APel, les enfants et l'équipe enseignante vous remercient de votre participation.

Rejoignez-nous sur facebook
APEL des 3 villages

Bon de commande VENTE DE SAPINS DE NOËL
à retourner au plus tard avec le règlement, le jeudi 24 novembre 2022

NOM Prénom :…….
Adresse :……
Tél mobile (OBLIGATOIRE) : ……
Je souhaite réserver …… Épicéa(s) à 25€ soit un total de ……
Je souhaite réserver …… Épicéa(s) à 32€ soit un total de ……
Je souhaite réserver ……. Nordmann(s) à 35€ soit un total de ……
Je souhaite réserver ……. Nordmann(s) à 49€ soit un total de ……

Je joins mon règlement par chèque (à l'ordre de l'APel)
d'un montant total de ……

Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

VENTE DE SAPINS DE NOËL

Association des Parents d'Elèves des 3 villages
Pouilley-Français, Mazerolles-le-Salin, Villers-Buzon

Nous vous proposons une vente de sapins de Noël *uniquement sur réservation*. Les bénéfices participeront au financement des divers projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante.

Nous vous invitons à nous retourner votre *bon de commande complété* ainsi que le *règlement* (chèque à l'ordre de l'APel) pour **le jeudi 24 novembre 2022 dans la boîte aux lettres de l'APel, place de la mairie, Pouilley-Français (à côté de la Maison pour Tous) ou dans l'école de votre village**.

Prix de vente: **25€** pour un Épicéa (1,50 m à 2,00 m)
32€ pour un Épicéa (2,00 m à 2,50 m)
35€ pour un Nordmann (1,50 m à 2,00 m)
49€ pour Nordmann (2,00 m à 2,50 m)

Les sapins seront livrés à votre domicile le ***samedi 3 décembre 2022 (l'horaire de livraison sera communiqué par sms).***

L'APel, les enfants et l'équipe enseignante vous remercient de votre participation.

Rejoignez-nous sur facebook
APEL des 3 villages

Bon de commande VENTE DE SAPINS DE NOËL
à retourner au plus tard avec le règlement, le jeudi 24 novembre 2022

NOM Prénom :…….
Adresse :……
Tél mobile (OBLIGATOIRE). ……
Je souhaite réserver …… Épicéa(s) à 25€ soit un total de ……
Je souhaite réserver …… Épicéa(s) à 32€ soit un total de ……
Je souhaite réserver ……. Nordmann(s) à 35€ soit un total de ……
Je souhaite réserver ……. Nordmann(s) à 49€ soit un total de ……

Je joins mon règlement par chèque (à l'ordre de l'APel)
d'un montant total de ……

Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Grand Besançon Métropole

INFORMATION A DESTINATION DES USAGERS

La Direction Gestion des Déchets mène une campagne d'installation de puces d'identification sur les bacs jaunes non encore équipés sur toutes les communes de Grand Besançon Métropole.

Début de l'opération dans votre commune : **POUILLEY-FRANCAIS**
le vendredi 18 novembre 2022.

Veillez à sortir votre bac jaune (qu'il soit plein ou vide)
le vendredi 18 novembre, et les vendredis 2 et 16 décembre, jours de collecte,
et à le laisser accessible jusqu'à 15h.

Cette opération n'entraînera aucuns frais supplémentaires et ne changera pas le système de facturation basé uniquement sur la levée et le poids du bac gris.

Merci pour votre coopération.

03.81.41.55.35
gestion-dechets@grandbesancon.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 13 août 2018

Danger : les déchets de soin ne se jettent pas dans le bac jaune !

Aiguilles, seringues, cathéters,… constituent une catégorie de déchets spécifiques que doivent évacuer les professionnels de la santé ainsi que les personnes en auto-traitements ou utilisant des autotests de de dépistage. Représentant un risque infectieux non négligeable, il est indispensable de respecter certaines règles afin d'éviter tous risques de contamination, pour l'environnement, mais aussi pour les professionnels en charge du traitement des déchets.

Des conséquences directes sur la santé des valoristes

Depuis le début d'année 2018, trois valoristes (agents qui réalisent un tri manuel au centre de tri des déchets), **ont été piqués par accident avec des seringues sur la chaîne de tri du SYBERT, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets.**

Ce type d'accident a un impact considérable pour les agents piqués et leurs collègues : pour prévenir tout risque d'infection (hépatites, VIH...), un protocole de soins médicaux de 6 mois est mis en place systématiquement, accompagné de dépistages. L'attente des résultats de ces derniers peut durer plusieurs semaines.

A cela s'ajoute un stress élevé dû à la crainte de se refaire piquer.

Aussi, le SYBERT tient à rappeler que les déchets de soins produits de manière individuelle (patients) ou collective (professionnels et établissements de santé) ne peuvent être traités comme des déchets courants et ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle jaune.

Des boîtes hermétiques sont disponibles en pharmacie

Le matériel piquant, coupant ou perforant doit être collecté dans des containers prévus à cet effet par l'éco-organisme Dastri. Les patients en autotraitement peuvent en retirer gratuitement en pharmacie sur présentation de leur ordonnance. Ces boîtes hermétiques peuvent recevoir : lancettes, aiguilles, seringues, cathéters... et tout autre objet dangereux qui aurait pu servir aux soins.

Les professionnels de santé (infirmières, médecins...), même en intervention à domicile chez leur patient pour un acte de soin, ne peuvent utiliser les collecteurs des patients. Ils ont une obligation légale de gérer eux-mêmes leurs propres déchets.

Les déchets 'mous' vont dans la poubelle grise

Les déchets de soins dits "mous" pouvant être jetés avec les déchets ménagers dans la poubelle grise : bandelettes sanguines ou urinaires, tubulures exemptes de piquants, cotons ou compresses, stylos et flacons d'insuline.

Pour la sécurité de tous, une seule règle à retenir : aucun objet piquant dans la poubelle jaune !

CONTACT PRESSE
> **Delphine Clerc-Serrette** - Responsable communication
03 81 87 89 39 - delphine.clerc-serrette@sybert.fr

MOINS DE DÉCHETS NOUS, ON AGIT !

Opération paniers garnis renouvelée pour cette fin d'année 2022

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous transmettre vos témoignages de sympathie pour renouveler l'opération ''paniers garnis '' afin de bien terminer l'année, les membres du Conseil municipal ont décidé de renouveler l'opération en 2022 et d'offrir un panier de produits régionaux pour 1 ou 2 personnes à tous nos ainés de plus de 70 ans.
Vous pourrez apprécier son contenu au moment des fêtes de fin d'année …

Inscription :
Pour cela il vous appartient de donner votre inscription au secrétariat **au plus tard le lundi 14 novembre 2022**, soit par écrit dans la boite à lettres (coupon joint) ou par mail avec vos coordonnées (mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr).

Distribution :
Ces paniers seront à récupérer à la Maison pour tous le samedi 10 décembre 2022 entre 10h00 et 11h30, vous n'aurez pas besoin de descendre de votre véhicule, le circuit sera identique à l'année dernière.

----------*A découper et glisser dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail*----------

Nom …… Prénom(s) ……..

Adresse :

……

→Je souhaite venir chercher notre panier le 10 décembre 2022 (mettre une croix) :

☐ Panier 1 personne

☐ Panier 2 personnes

Signature : ……

Sans réponse écrite de votre part vous ne pourrez pas en profiter !